





Commission Sentiers et Itinéraires ORDRE DE MISSION - HABILITATION Balisage associatif

Le président de la Commission Sentiers et Itinéraires du département de l'Hérault habilite l'association :

RANDO THAU

- Représentée par Son Président Mr BERNARD Claude
- Qui s'engage pour l'année 2024
- A effectuer, avec la participation exclusive de ses adhérents licenciés à la FFRP, tous travaux d'entretien, de balisage ou d'équipements nécessaires, conformément à la charte de balisage, sur le GR7. T1 entre : Cirque de Navacelles- La Vacquerie

Sous réserve de la présence d'au moins un des baliseurs agréés dont les noms suivent, porteurs de la carte officielle de baliseur en état de validité.

BERNARD Claude MALAVIALLE Françoise MALAVIALLE Gilles MORIN Yann

Montpellier, le 12/01/24 Le président de la C.S.I Bernard Martinez



Maison Départementale des Sports ZAC Pierresvives Esplanade de l'Egalité, BP 7250 34086 Montpellier Cedex 4